



N° 20/CD/11/16

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-neuf novembre, à quatorze heures, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de **Madame Brigitte LANET, Vice-Présidente.**

Collège d'élus : Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ, M. CALAS, M. DORLEANS, M. MERIEAU,

Collège de socioprofessionnels : Mme MICELI, M. VIGUIER, Mme BENQUE, Mme RICARD, Mme DELPUECH,

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Eddy DORLEANS

Objet n° 1 : Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021

LE COMITE DE DIRECTION,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

Rappelle qu'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit donner lieu à un débat et un vote au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme-EPIC avant l'examen du budget primitif 2021.

Celui-ci a un caractère décisionnel c'est pourquoi le débat d'orientation doit nécessairement être formulé par une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Ce débat permet notamment de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites au budget primitif 2021.

Le Budget Principal : Office de Tourisme

Rappel du contexte et des difficultés économiques de notre structure :

L'EPIC Office de Tourisme est la vitrine de la station thermale et balnéaire de Balaruc-les-Bains. Il porte entre autres les missions d'accueil, d'information, de coordination et de développement.

La fréquentation de l'office de tourisme est composée de curistes à plus de 90 %. Les 10 % restant étant les touristes et excursionnistes présents en période estivale exclusivement. 11 salariés en contrat à durée indéterminée travaillent au sein de la structure qui possède une très large saisonnalité, calquée sur l'ouverture des Thermes, de début mars à mi-décembre chaque année.

L'Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains fonctionne en autofinancement grâce aux recettes générées par la taxe de séjour, la billetterie et prestations de services. Il ne perçoit aucune subvention municipale (un des rares dans ce cas-là en France).

La baisse brutale des recettes est due à la crise mondiale du « coronavirus » qui paralyse le pays depuis mars 2020 et impacte fortement le secteur du tourisme ; dont le thermalisme.

L'activité de l'Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains est uniquement dépendante de la fréquentation thermale. Or, la fermeture des Thermes de Balaruc par arrêté Préfectoral, le 15 mars puis le 29 octobre 2020, a stoppé immédiatement l'activité de l'Office de Tourisme ; sa clientèle et ses activités étant composées exclusivement de curistes.

Cette situation, subie, a imposé de mettre en activité partielle plusieurs postes directement exposés à la fréquentation ; postes étant alors soit inutiles au regard du contexte, soit ne pouvant être affectés sur du télé travail.

En revanche, les autres postes permettant de maintenir l'activité essentielle de la structure ; permettant de rester en relation avec les acteurs économiques également durement impactés (hébergeurs, restaurateurs, commerces ...) et permettant de préparer un redémarrage optimisé de l'activité lorsque les Thermes rouvriront, désormais en 2021, ont été entièrement préservés tant que la charge de travail reste significative.

Dans ce cadre, les principales priorités pour l'année 2021 portent notamment sur les points suivants :

- Des dépenses de fonctionnement calquées sur une fréquentation à hauteur de 50% de l'activité thermale par rapport à 2019.
- Continuité prise en charge de l'activité partielle par l'ETAT
- La promotion touristique de notre destination : accentuation de la promotion par les outils technologiques, le recours aux réseaux sociaux (démarche station : OT - Ville - Thermes) et la rassurance en continue des curistes
- Le maintien des prestations de service apportées aux partenaires (conseil, accompagnement, formation, etc.)
- Le développement de l'écosystème numérique de la station avec les thermes et la ville (sites Internet, réseaux sociaux)

Les orientations du budget primitif 2021 :

- Section fonctionnement
 - Les dépenses

	BP 2020	BP 2021
Chapitre 011 Charges à caractère général	494 500€	240 600€
Chapitre 012 Charges de personnel	565 760€	486 500€
Autres chapitres	18 540€	6 400€
TOTAL	1 078 800€	733 500€

Le budget 2021 pourra évoluer en fonction des amortissements (fin achat d'investissement).

Les plus importantes dépenses concernent :

- Les prestataires, produits boutiques, titres de transports urbains et autres pour la vente en billetterie
- Le loyer du bâtiment versé à la ville (30 000€)
- L'article 6237 (Publications) avec l'impression des différentes brochures, flyers

La masse salariale prévisionnelle sera ajustée par le Budget Supplémentaire en fonction des taux de cotisations 2021 non connus à ce jour ; aucune embauche de saisonnier en 2021 compte tenu de la baisse d'activité.

Nous avons engagé une procédure contentieuse dans le cadre d'une sectorisation en matière d'impôt sur les sociétés pour les résultats de l'Office de Tourisme. Ce rescrit est en cours auprès des Services Fiscaux depuis le 30 décembre 2018 pour une restitution de l'imposition acquittée à tort pour les années fiscales 2015, 2016 et 2017.

En effet, la sectorisation des activités de l'office de Tourisme entre les activités imposables (Ventes, Exploitation des deux campings municipaux) et celles non imposables (accueil, information, promotion, développement touristique financées par le reversement de la Taxe de Séjour par la Ville), aboutissent à un déficit fiscal de l'activité imposable (lucrative) et à un bénéfice fiscal de l'activité non imposable (Non lucrative).

➤ Les recettes

Des recettes propres en baisse en 2020 et 2021 par rapport à 2019 ; dues au contexte sanitaire actuel :

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BP révisé 2020	BP 2021
Billetterie	211 690€	225 197€	200 000€	51 000€	94 200
Prestations de Services	136 735€	105 227€	150 000€	105 000€	100 000
Reversement Taxe de Séjour (avec reliquat N-1)	621 176€	678 795€	676 000€	280 000€	350 000

- Section investissement

Cette section s'autofinance par les amortissements à hauteur de 6000€ environ. La dépense principale concerne le projet de développement de l'écosystème numérique de la station avec les thermes et la ville (sites Internet, réseaux sociaux).

1. Le Budget Annexe : Service des Campings

Il convient de rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2013, la gestion de l'activité camping a été transférée à l'EPIC de l'Office de Tourisme. Ce service public était géré auparavant par la Ville en régie directe. Or la qualification et le mode de gestion de ce service ont été modifiés afin de se conformer aux dispositions comptables et fiscales en la matière.

Ainsi, la gestion des deux campings municipaux (Chemin des Bains et Pech D'Ay) a fait l'objet d'un transfert non seulement de l'exploitation et de l'entretien des équipements mais aussi du renouvellement des installations. Le transfert de cette activité a entraîné la création d'un budget annexe répondant aux règles de l'instruction comptable M4.

Rappel du contexte et des difficultés économiques de notre structure :

La saison 2020 est une année catastrophique tant au niveau de la santé publique qu'au niveau financier et particulièrement pour notre entreprise.

Les 2 campings municipaux ont un effectif de 3 salariés en contrat de droit privé à durée indéterminée et d'un agent fonctionnaire mis à disposition. Ces établissements sont occupés quasi exclusivement par la clientèle curiste.

Le camping Pech d'Ay (ouverture du 15 mars au 17 octobre par arrêté Préfectoral) a fermé le mardi 17 mars 2020 compte tenu des directives du gouvernement (décret de fermeture administrative des établissements recevant du public).

Le camping Chemin des Bains quant à lui devait ouvrir le 11 avril 2020 ; toutefois, au regard de la typologie des curistes qui font partie des personnes les plus sensibles au COVID19, et au vu des incertitudes quant à une reprise pleine et entière de l'activité thermale il a été décidé d'ouvrir qu'un seul établissement jusqu'au 03 octobre afin de limiter les charges de fonctionnement ; et donc de préserver notre trésorerie.

Les annonces du gouvernement le mercredi 28 octobre 2020, ont entraîné la fermeture administrative de l'établissement thermal de Balaruc-Les-Bains, le jeudi 29 octobre 2020 (décision prise pour tous les établissements thermaux de France en concertation avec l'ARS ; au regard du public sensible et particulièrement exposé au COVID 19) et la fermeture administrative du Camping « Chemin des Bains », le dimanche 1^{er} novembre 2020 (imposée par arrêté préfectoral).

Aussi, le budget primitif 2021 a été élaboré en prenant plusieurs facteurs en considération :

- Une fréquentation à hauteur de 50% sur l'établissement thermal par rapport à la saison 2019
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et notamment de réduire les charges de personnel
- Continuité prise en charge de l'activité partielle par l'ETAT
- Ouverture que d'un seul établissement (le PECH D'AY)
- Réflexion sur la restructuration même du service campings au regard des

fréquentation et de préserver la pérennité des deux établissements de plein air malgré les conséquences afférentes à cette réorganisation.

- Section fonctionnement

- Les dépenses

	BP 2020	BP 2021
Chapitre 011 Charges à caractère général	625 730€	546 230€
Chapitre 012 Charges de personnel	309 200€	169 900€
Autres chapitres	122 681€	114 400€
TOTAL	1 057 611€	830 530€

Le budget 2021 pourra évoluer en fonction des amortissements (fin achat d'investissement).

La masse salariale prévisionnelle sera ajustée par le Budget Supplémentaire en fonction des taux de cotisations 2021 non connus à ce jour.

Il est à noter une baisse sur la refacturation des agents de la Commune intervenants sur les deux campings municipaux (Service Espaces verts, Service techniques...) due à une modification de leur mise à disposition. Il est à noter une réorganisation du nettoyage des sanitaires qui était effectué en totalité par notre prestataire de services ; en effet afin de limiter les charges de fonctionnement, le nettoyage des sanitaires l'après-midi sera réalisé par les agents de maintenance ; l'intervention des vigiles quant à elle a été supprimée pour la saison 2021.

Les secteurs les plus importants sont :

- La consommation d'eau
- L'EDF/GDF
- Le versement de la redevance à la Ville avec une actualisation par rapport à l'IPC.
- Les emprunts (voir tableau)

Tableau d'évolution de la dette du service des Campings

ANNEE	Capital restant dû	Total annuités (amortissement + intérêt)
2013	599 577.92€	62 069.86€
2014	562 550.53€	61 953.63€
2015	524 049.38€	61 937.52€
2016	484 012.15€	61 929.09€
2017	442 373.85€	61 943.11€
2018	399 066.71€	61 957.09€
2019	354 020.10€	59 929.09€
2020	309 160.41€	59 929.08€
2021	253 015.54€	59 929.09€

➤ Les recettes

Les recettes proviennent essentiellement de l'exploitation des deux campings municipaux (Arrhes et séjours) et hypothétiquement de l'aire de camping-car.

Il n'est prévu aucun changement de notre grille tarifaire car nous avons privilégié les reports 2021 pour sauvegarder au mieux notre trésorerie 2020 (limitation des remboursements des arrhes 2020).

D'autre part, l'évolution du processus de réservation devra passer par l'automatisation sur l'outil informatique (réservation et paiement en ligne). Cette démarche s'inscrit dans le projet actuel de e-commercialisation initié par la Ville, les Thermes et l'Office de tourisme dont la mise en œuvre est retardée par le contexte sanitaire en cours.

Section investissement

Les principaux investissements prévus en 2021 se traduisent notamment au travers de programmes suivants, financés par un autofinancement à hauteur d'environ 50 000€ :

- Le projet WII ZONE pour l'installation de la fibre optique
- Le renouvellement du pack informatique.
- Le projet de création de l'aire de camping-car

Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé au Comité de Direction :

- d'approuver le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021.
- d'autoriser le Directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Comité de Direction de délibérer.

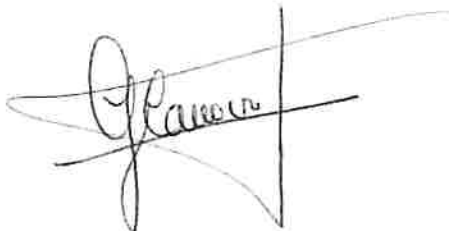
Le Comité de Direction après avoir délibéré vote à :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-Présidente,
- **Approuve** le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021,
- **Autorise** le Directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **Dit** que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 24/11/2020
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 25/11/20
Le Président, Gérard CANOVAS

